FORMATION CONTINUE EN SANTE







Enregistrement OGDPC n°1844

FORMATION MYCOLOGIE : RECONNAISSANCE DES MACROMYCETES D'AUVERGNE

Intègre un module de DPC Programme n°18441500008

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Florence CALDEFIE-CHEZET, Professeur des Universités
☒ **Faculté de Pharmacie**
Laboratoire des Sciences Végétales et Fongiques pharmaceutiques (SVFp)
28, place Henri Dunant – B.P 38
63001 Clermont-Ferrand cedex 1
☎ 04 73 17 79 71 **E-mail :** florence.caldefie-chezet@udamail.fr

PUBLICS CONCERNES :

Professionnels de santé : Pharmaciens, Préparateurs en pharmacie, Médecins.
Autre publics : Agents publics, Salariés, Retraités, Etudiants.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Etre capable d'identifier les principales espèces de Macromycètes rencontrées en Auvergne.
- Prévention des risques : Connaitre les principales confusions entre espèces comestibles et toxiques/mortelles.
- Etre capable d'apporter des conseils avisés lors de la présentation de champignons à l'officine / en cabinet : conseils sur la récolte, l'identification, la consommation.

ORIENTATIONS NATIONALES VISEES :

☒ **Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients**
☒ La promotion des actions de prévention ou de dépistage
☒ **Orientation n° 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients**
☒ La formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné »
☒ **Orientation n° 3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques**
☒ D'améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables
☒ **Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale**
☒ La connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux
☒ **Orientations n° 6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail**
☒ L'adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail

PROGRAMME : 35 H

Jour 1 **21 septembre 2015** **7 H**	• Pré-évaluation cognitive (connaissances) au sein de la pharmacie pédagogique à l'aide du power vote (correction instantanée collective et individuelle) ***Acquisition et/ou perfectionnement de connaissances :*** • Généralités sur les « Macromycètes » : Développement, reproduction, description des grandes familles
Jours 2, 3 et 4 **22/23/24 septembre 2015** **21 H**	***Etudes des pratiques / mises en situation / Analyse de cas :*** • Sortie sur le terrain à proximité du Puy de Dôme, la Chaise-Dieu, Saint-Germain l'Herm : - Ramassage des espèces sur le terrain et tentatives d'identification - Formation par groupes restreints
Jour 5 **25 septembre 2015** **7 H**	***Acquisition et/ou perfectionnement de connaissances :*** • Réalisation d'une exposition des Macromycètes récoltés ***Evaluation / bilan / Rappel des recommandations :*** • Post-évaluation cognitive (connaissances) au sein de la pharmacie pédagogique à l'aide du power vote (correction instantanée collective et individuelle)

FORMATION CONTINUE EN SANTE







Le programme DPC représente 21 h et comprend

JOUR 1 / JOUR 4 / JOUR 5

Possibilité de s'inscrire soit qu'aux modules DPC soit à tout le programme avec l'option DPC

(Prendre contact avec l'U.M.F.C.S.)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

Renseignements pédagogiques : Pr CALDEFIE-CHEZET

Inscriptions : Merci de retirer la fiche candidature auprès de l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé (U.M.F.C.S) de la Faculté de Pharmacie ou en suivant le lien http://www.u-clermont1.fr/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante.html ☏ 04-73-17-82-04 E-Mail : annette.laurent@udamail.fr



Vous êtes professionnel de santé libéral : pharmacien titulaire ?

Pour bénéficier de votre prise en charge dans le cadre de ce programme de DPC, créez, dès à présent, votre compte personnel et inscrivez-vous en ligne aux programmes de DPC sur le site de l'OGDPC :

https://www.mondpc.fr/

Pour vous accompagner lors de la création de votre compte et l'inscription à un programme de DPC, téléchargez le mode d'emploi.
Pour créer votre compte, pensez à vous munir au préalable :
- d'une adresse électronique ;
- de votre N°RPPS ou N° Adeli et/ou N° de carte CPS ;
- des copies dématérialisées de votre Carte CPS et votre RIB (scan, pdf, etc.).

Pour les pharmaciens adjoints (salariés) contactez votre OPCA (ex : OPCA PL).

DUREE ET CALENDRIER DE LA FORMATION :

La formation se déroule sur 5 journées à la Faculté de Pharmacie et sur site de cueillette.

- Programme HORS DPC => Du 21 au 25 septembre 2015.
- Programme DPC => 21, 24 et 25 septembre 2015.

Horaires : matin de 9h00 à 12h30 et après-midi de 13h30 à 17h00.

SANCTION DE LA FORMATION :

Programme HORS DPC => Attestation de formation.
Si Programme DPC => Attestation de participation à un programme de DPC 2015.

COUTS DE FORMATION :

Programme HORS DPC : **200 € TTC** (les repas et déplacements ne sont pas compris).
Programme DPC : **350 € TTC** (les repas et déplacements ne sont pas compris).

LISTE DES INTERVENANTS :

- **Florence CALDEFIE-CHEZET**, Professeur des Universités, Laboratoire des Sciences Végétales et Fongiques pharmaceutiques (SVFp), Faculté de Pharmacie, Université d'Auvergne.
- **Laetitia DELORT**, Maître de Conférences des Universités, Laboratoire des Sciences Végétales et Fongiques pharmaceutiques (SVFp), Faculté de Pharmacie, Université d'Auvergne.

Dans le cadre du programme de DPC, les déclarations d'intérêts sont consultables sur demande écrite adressée à Madame le Doyen de la Faculté de Pharmacie.

Unité Mixte de Formation Continue en Santé
Faculté de Pharmacie - Université d'Auvergne - 28, place Henri Dunant 63001 Clermont-Ferrand
Organisme de formation enregistré sous le numéro 83.63.P.0013.63 auprès du préfet de la région Auvergne